

## **ANNEXE IIIb – RÈGLEMENT D'EXAMEN**

<b>SPECIALITE Technicien en appareillage orthopédique Secteurs de l'orthoprothèse et de la podo-orthèse</b>			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique et technique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E11 : Mathématiques</b>	<b>U11</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 : sciences physiques et chimiques</b>	<b>U12</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>E2 : Épreuve technologique et connaissances médicales appliquées</b> Analyse de situation(s) professionnelle(s)	<b>U2</b>	6	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>E3 : Épreuve professionnelle</b>		<b>12</b>						
<b>Sous-épreuve E31 : Pratiques professionnelles</b>	<b>U31</b>	7	CCF	Maximum 15h	Ponctuel pratique	Maximum 15h	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 : Soutenance du dossier professionnel</b>	<b>U32</b>	3	CCF	30 mn	Ponctuel oral	30 mn	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 : Economie-gestion</b>	<b>U33</b>	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 : Prévention - santé - environnement</b>	<b>U34</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 : épreuve de français, d'histoire – géographie et d'enseignement moral et civique</b> <b>Sous - épreuve E51 : Français</b>	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous - épreuve E52 : Histoire – géographie et enseignement moral et civique</b>	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>	1						
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>	1						

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.